

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 JANVIER 2021

Le 23 Janvier 2021 à 9 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle polyvalente, après avoir été convoqués dans les délais légaux le 15 Janvier 2021 par Mr Jean Francois CHORAIN, Maire.

PRESENTS : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, GRANGE Aurélie, DURIEU Françoise, LEGER Sébastien, BERTHAIL Angélique, ROYON Frédéric, GUILLAUME Chris, EPALLE Sandrine, CHORAIN Emile, DOURRET Josselin, BOYER Carole

ABSENT : BELIN Michel ayant donné pouvoir à EPALLE Daniel

SECRETAIRE : CHORAIN Emile

Jean-François CHORAIN, Maire, ouvre le Conseil municipal en présentant ses vœux à tous, à chacun, aux familles. Il souhaite bonne année au Conseil Municipal, l'épanouissement à chacun dans ses compétences. 2020 a été une année difficile mais elle reste l'année de l'élection de la nouvelle équipe.

Mr le Maire propose ensuite le vote du compte rendu du Conseil municipal du 12 Décembre 2020. A l'unanimité, ce compte rendu est approuvé.

1- Adhésion Pôle Santé CDG42

Il s'agit essentiellement de la médecine du travail de nos employés. Le Centre de Gestion de la fonction publique de la Loire propose une convention du 1/01/2021 au 31/12/2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois. Le coût d'adhésion a été établi pour l'exercice 2020, sur la base annuelle de **94 € par agent, dont 7 € de participation aux frais de gestion** (pour la convention 2018-2020, c'était 89 € dont 7 € de frais de gestion). De nombreuses communes adhèrent au Centre de Gestion et au pôle santé.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition du CDG42 et **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

2- Création du Budget LOTISSEMENT LES FRENES

La commune fait l'acquisition des parcelles cadastrées AB 218, F 641 et 116, d'une surface d'environ 30 630 m², située Route de Riotord pour créer un lotissement communal de 16 lots.

Toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des privés, et sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un **budget annexe** spécifique. Cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la création d'un budget annexe voté par chapitre, **OPTE** pour un régime de T.V.A. à 20% avec un système de déclaration trimestrielle ; **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale et à signer tous les documents nécessaires.

3- Approbation du BUDGET PRIMITIF 2021 LOT LES FRENES

Mr le Maire présente le budget prévisionnel 2021 pour le Lotissement des Frênes :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant HT	Chapitre	Compte	Montant HT
11	6015 - Achat terrains	205 000,00 €	42	7133- Variation des en-cours de productions de bien	728 218,00 €
	6045- Frais d'études	41 335,00 €			
	605- Travaux	478 665,00 €			
	627- Frais bancaires	738,00 €			
66	66111- Intérêts des emprunts	2 480,00 €			
		728 218,00 €			728 218,00 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant HT	Chapitre	Compte	Montant HT
40	3355- Travaux en cours (travaux)	522 133,00 €	16	1641- Emprunts	
	3351- Travaux en cours (terrain)	206 085,00 €		1) terrain (15 ans)	205 000,00 €
16	1641- Capital des emprunts	9 982,00 €		2) travaux (2 ans)	533 200,00 €
		738 200,00 €			738 200,00 €

Après discussions et délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe LOTISSEMENT LES FRENES.

On ne vendra pas les 16 lots en 2021 ; ce sera une vente progressive, étalée sur plusieurs années. Il n'y a pas de subventions pour ce type de travaux ; le Plan de Relance ne concerne pas ces réalisations. Dans le cadre de mise en séparatif des égouts, on pourrait solliciter l'Agence de l'Eau étant donné que l'on traverse le pré.

En cas de bénéfice, la commune serait taxée à 36 %.

Le prêt bancaire de 205000 € est accepté et signé ; il faut attendre l'ouverture du budget auprès des impôts pour engager la vente chez le notaire.

4- Renouvellement convention d'occupation d'une zone de captage d'eau potable sur St-Régis-du-Coin

La Commune de Marlies exploite des sources sur le territoire de la commune de St-Régis. Elle est propriétaire des périmètres de protection immédiate et souhaite exclure les exploitations agricoles du périmètre de protection rapprochée (environ 6 hectares).

Il existe pour cela, une convention d'occupation de la zone de captage permettant la gestion du périmètre de protection rapprochée et le passage pour l'exploitation de la canalisation. Mr le Maire propose le renouvellement de cette convention pour 6 ans au prix de 620 € par an (530 € jusqu'à ce jour).

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition du CDG42 et **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

5 - Droit de Prémption Urbain sur la Salle de l'Espace

Suite au décès de Mr Daniel BONNEFOY, la Salle de l'Espace est remise en vente. La municipalité a un projet : elle souhaite que cet emplacement (bâtiment et terrain) soit intégré à la zone artisanale contigüe. En effet, dans le cadre de l'extension de la ZA, nous avons besoin de terrain supplémentaire pour l'installation de nouveaux artisans.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à faire valoir le Droit de Prémption Urbain de la commune s'il se présentait une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

QUESTIONS DIVERSES

Consultation aménagement des anciens tennis

Rencontre de la commission d'appel d'offres le 30/01/2021 à 10 heures. Les travaux pourraient commencer au mois de Mars dans le meilleur des cas. Voir Maître Robin s'il y a la possibilité de mettre des clauses sur la vente des lots (par exemple, délai de construction).

Maison BOSC

Pour rappel, Colin RIOCREUX souhaite acheter des appartements ou l'ensemble de l'immeuble BOSC au 10, route de Riotord. Le conseil municipal a décidé de vendre la totalité par délibération du 24/10/2020. Le service des Domaines a évalué l'immeuble à 165 000 €. Colin RIOCREUX a fait une offre à 180 000 €. La commune a alors informé les locataires de la vente du bâtiment par courrier du 5/11/2020. Christophe BADIEU souhaite également acheter au prix de 180 000 €. Il a été question de diviser : Colin RIOCREUX serait d'accord mais Christophe BADIEU non. Jean-François CHORAIN a ensuite proposé à Colin qu'il déplace son placement immobilier sur un autre site mais son projet, de longue date, est déjà bien avancé ; donc il n'est pas d'accord.

Après débats, le conseil municipal décide de vendre les étages à Colin RIOCREUX et le rez-de-chaussée à Christophe BADIEU. Si ce dernier n'accepte pas, alors la totalité sera vendue à Colin RIOCREUX ; à charge de la commune de proposer d'autres site dans le bourg de Marlhes pour le commerce de la Boucherie.

Déjections canines

Il est rappelé aux propriétaires de chiens de faire attention aux crottes de leur animal sur les lieux publics. Il s'agit d'une infraction passible d'une amende de 1^{ère} classe.

Nous incitons les propriétaires à se procurer des sacs plastiques pour ramasser les crottes de leur chien et les déposer dans une poubelle.

Tri sélectif

La commune souhaite que des affiches soient apposées sur les conteneurs jaunes pour rappeler les consignes de tri, guider les utilisateurs. Repérer dans les hameaux s'il manque des bacs et faire remonter l'info au SICTOM. Il y a eu une première demande pour La Chau.

Françoise DURIEU donne une information sur la mise en place de poubelles individuelles et tarification incitative (prix calculé en fonction du poids).

Divers

- Vendredi 29/01/21 à 14 heures, réunion avec Jérôme CHARRA de l'ONF pour les agriculteurs qui ont une convention de pâturage avec la commune.
- Décision de faire les repérages des limites des propriétés boisées par le service technique.
- Réunion en mairie le Mercredi 3/02 en deux temps :8 heures 30, RDV avec l'entreprise CHOLTON pour renouvellement du contrat et point sur leurs prestations sur le réseau d'eau potable ; 10 heures, discussion avec les services techniques sur l'usage de la pelle.
- Information de Josselin DOURRET sur le site Internet. On continue de travailler avec Campagnol (subvention par l'Association des Maires).
- Concernant la vaccination COVID, Firminy est le site de vaccination le plus proche (parmi les 6 de la Loire) mais partout, la prise de rendez-vous est interrompue car saturée.